

8^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 9 octobre 2024 à 19 h

Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt
M. René Boudreau
M. Arnaud Desbiens
Mme Amélie Laliberté

Présidente (2025)
Vice-Président (2025)
Trésorier (2026)
Secrétaire (2026)

M. Louis Alexandre
Mme Nadia Aubin-Horth
M. Martin Boucher
M. Bernard Drouin
M. Pierre Samson

Administrateur coopté (2025)
Administratrice (2026)
Administrateur (2025)
Administrateur (2026)
Administrateur (2026)

IL Y A QUORUM

Mme Anne Corriveau
Mme Maude Mercier-Larouche
M. David Weiser

Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
Conseiller municipal, district du Plateau

ABSENCES

Mme Célia Forget

Administratrice (2025)

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau

Conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et communications

Mme Martine Gagnon

Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une personne assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre | 19 h 05 |
| 4. Période d'information des membres du conseil municipal | 19 h 10 |
| 5. Période de questions et commentaires du public | 19 h 25 |
| 6. Suivi des recommandations du conseil de quartier à la Ville | 19 h 40 |
| • Demande d'une étude de climat sonore au MTMD pour l'autoroute Duplessis | |
| • Mesures de sécurité temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin | |
| 7. Sujets d'intérêts et affaires nouvelles | 19 h 50 |
| • Réflexion pour élaboration d'un plan d'action | |
| • Appel de projets : Programme de soutien à la mobilisation SSR 2020-2024 | |
| • Consultation des conseils de quartier - sécurité routière | |
| • Amélioration du passage piéton au croisement chemin Saint-Louis et rue Rouville | |
| • Travaux pour le tramway : demande de mise à jour | |
| • Aménagement du Parc-Roland Beaudin (suivis) | |
| • Retour sur les aménagements piétons devant l'école Ste-Foy School et devant l'école St-Yves | |
| • Résolution pour améliorer la sécurité piétonne sur la rue Sieur-d'Argenteuil | |
| 8. Deuxième période de questions et commentaires du public | 20 h 35 |
| 9. Affaires internes : | 20 h 45 |
| • Correspondance et secrétariat | |
| • Trésorerie | |
| 10. Divers | 20 h 50 |
| • Corporation de loisirs – fête de la rentrée | |
| 11. Levée de l'assemblée | 20 h 55 |

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 19 h 01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE Martin Boucher, DÛMENT APPUYÉE PAR Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2024

SUR UNE PROPOSITION DE René Boudreau, DÛMENT APPUYÉE PAR Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2024.

4. Période d'information des membres du conseil municipal

Période de Mme Maude Mercier-Larouche

- Projet de BBQ : Maude Mercier-Larouche a parlé à la personne responsable des loisirs à la Ville de Québec. Il y a une ouverture et un intérêt envers la proposition d'installer des BBQ dans les parcs. L'objectif immédiat est d'installer un BBQ par arrondissement. Il y aura des BBQ disponibles à la base de plein air de Sainte-Foy. Cela servira de projet pilote pour observer comment ça se passe (entretien, cohabitation avec les citoyens) et voir si on étend le projet dans des parcs de la ville.
- Absence de brigadier à l'Intersection Rouville et chemin Saint-Louis : le brigadier a été absent deux matins, puis un autre brigadier s'était installé à la mauvaise intersection. Le problème a été corrigé.
- Réaménagement du tronçon sud route de l'Église : pas de date fixée, mais on vise le premier trimestre 2025 pour présenter le projet final aux citoyens.
- Travaux zone scolaire devant l'école Saint-Louis-de-France : intersections surélevées/seuils de ralentissements prévus aux croisements de Valcourt et de Montarville, mais aucun travaux faits jusqu'à maintenant : le chantier privé et les aménagements prévus sur le terrain de l'école doivent être complétés d'abord. Les travaux devraient donc débuter en 2025.
- Devant Ste-Foy Elementary et devant l'école Saint-Yves, des élévations (qui ne sont pas des seuils de ralentissement) servent à rendre les enfants plus visibles.
- Route de l'Église/avenue des Hôtels/trafic de transit entre Laurier et Valmont : Mme Maude Mercier-Larouche mentionne avoir transmis la réponse par courriel. Voir annexe 1.
- Exposition en cours : [La mobilité à Québec d'hier à aujourd'hui](#), à l'îlot des Palais jusqu'au 5 janvier.

Période de Mme Anne Corriveau

- Berges de la plage Jacques-Cartier : [les travaux sont terminés](#). Mme Anne Corriveau félicite toutes les équipes qui ont participé au projet. Elle rappelle qu'un certificat d'autorisation était nécessaire pour effectuer les travaux à la suite des grandes marées de 2013 (1,3 à 5,7 mètres de berges perdus), lequel certificat a été émis en 2022 à la suite de plusieurs négociations et d'une étude d'impacts. Les travaux sont pérennes, grâce à un investissement de 12 millions.
- 15 octobre : il y a un conseil de ville. Le conseil d'arrondissement prévu le 15 octobre est par conséquent déplacé ce vendredi (11 octobre) à midi.
- Fête d'Halloween : il y en a une sur la rue du Campanile et une à Cap-Rouge (26 octobre).
- [Sommet des aînés](#) : 29 octobre, de 9 h à midi, à l'édifice Andrée-P. Boucher.

Période de M. David Weiser

- Entraves sur Quatre-Bourgeois : le chantier situé au coin de la route de l'Église devait être terminé début octobre. Le chantier est encore présent, donc une relance sera faite.
- Parc Roland-Beaudin : les travaux qui devaient avoir lieu à l'automne sont remis au printemps 2025. La nature des travaux est inconnue pour le moment. Il y a un atelier participatif en préparation afin que les citoyens puissent s'exprimer sur le sujet.

Questions des membres du conseil :

- Arnaud Desbiens : est-ce qu'il y a des projets de retour d'un marché aux puces à Ste-Foy ?
- David Weiser : non, ce n'est pas prévu.
- Bernard Drouin : est-ce qu'il y aura une inauguration pour la fin des travaux des berges ?
- Anne Corriveau : non, il y a seulement eu une conférence de presse.

5. Période de questions et commentaires du public

Citoyen 1 : Le citoyen souhaite faire une mention de félicitations pour les travaux de stabilisation des berges. Il souhaite le maintien de l'interdiction des vélos dans le parc de la Plage-Jacques-Cartier. Il constate que les travaux sur la rue de Liège près de l'école Cœurs-Vaillant ont permis de diminuer la vitesse.

- Anne Corriveau mentionne qu'il y a eu beaucoup de travail de sensibilisation effectué auprès des parents, en plus des réaménagements.
- David Weiser mentionne qu'il a appris que plusieurs personnes ne savent pas qu'ils doivent s'arrêter aux traverses piétonnières.
- Bernard Drouin mentionne que les traverses fonctionnent bien à l'Université Laval.

6. Suivi des recommandations du conseil de quartier à la Ville

- Demande d'une étude de climat sonore au MTMD pour l'autoroute Duplessis.

Réponse de la Ville :

« La gestion du bruit en bordure d'une autoroute est encadrée par la Politique sur le bruit routier du MTMD. Cette politique précise qu'une demande d'analyse du climat sonore doit être demandée par la municipalité et que celle-ci doit s'engager à assumer la moitié des coûts de l'étude et la moitié des coûts des mesures d'atténuation si celles-ci sont requises (niveau de bruit supérieur à 65 dBA Leq24).

La Ville de Québec est d'avis que la gestion du bruit routier en bordure d'une autoroute est la responsabilité exclusive du MTMD. Dans cette optique, la Ville ne demande plus au MTMD de réaliser des études de climat sonore.

Des études de climat sonore ont été réalisées dans le passé. Elles ont démontré que le niveau de bruit observé était inférieur au seuil minimum pour justifier une intervention sauf dans le secteur de l'avenue Beaupré. Le MTMD prévoit construire au cours des prochaines années une butte à l'arrière des résidences de l'avenue Beaupré dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur. »

À la suite de cette réponse, Louis Alexandre a élaboré une présentation pour les membres du conseil afin de démontrer que le bruit était un enjeu déjà connu dès 1986. Il mentionne qu'il y a des éléments inexacts dans la réponse de la Ville. Entre autre, les coûts à assumer pour l'étude ne seraient pas de 50 %, mais il s'agirait d'une entente qui doit être négociée entre le MTMD et la municipalité. Aussi, il est mentionné pendant la présentation que le Conseil de quartier demande une étude de climat sonore, pas nécessairement d'engagement de faire des travaux. Le Conseil de quartier souhaite savoir s'il y a une problématique de bruit, et si tel est le cas, de quelle ampleur est la problématique. Louis Alexandre mentionne aussi, pendant sa présentation, que les nouvelles constructions pourraient augmenter le bruit ambiant dans les prochaines années (réflexion du bruit de Duplessis sur la façade des nouveaux immeubles du projet Trudel, par exemple).

Maude Mercier-Larouche : propose que le conseil de quartier s'adresse au député afin de faire part de leurs inquiétudes face au bruit de l'autoroute Duplessis.

Éloïse Gaudreau mentionne que le Conseil de quartier ne peut pas faire de nouvelle résolution s'il n'y a pas de faits nouveaux. Elle suggère plutôt, au nom du Conseil de quartier, de poser des questions et de demander des clarifications sur des éléments de la réponse.

Le Conseil de quartier maintient sa demande d'étude de climat sonore sur la base que les arguments présentés dans la réponse reçue de la Ville semblent inexacts. Les questions et commentaires du Conseil de quartier seront envoyés ultérieurement par courriel. Les principaux éléments de la réponse à clarifier et déterminés par le Conseil sont :

- Le partage des coûts d'une étude sonore entre la Ville et le MTMD;
- La responsabilité de la Ville;
- Les études antérieures de climat sonore.

RÉSOLUTION 24-10-01 concernant le bruit de l'autoroute Duplessis

Considérant le futur projet du groupe Trudel qui prévoit la construction d'immeubles à plusieurs étages le long de l'autoroute Duplessis.

Considérant le bruit actuel sur l'autoroute Duplessis.

Considérant que les façades de ces immeubles pourraient augmenter la réverbération du bruit vers le quartier Ste-Ursule.

SUR UNE PROPOSITION de Marie-Hélène Felt DÛMENT APPUYÉE PAR Louis Alexandre, il est UNANIMEMENT RÉSOLU par le Conseil de quartier de Saint-Louis de recommander à la Ville de Québec de collaborer avec le groupe Trudel dans le cadre du projet de réaménagement de la Place des Quatre-Bourgeois. Cette collaboration vise à anticiper et minimiser l'augmentation potentielle du bruit dans le quartier Ste-Ursule, causée par la réverbération sonore sur la façade des nouvelles constructions..

- Mesures de sécurité temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin

Réponse de la Ville à la résolution 24-09-04 : *En fonction des débits de piétons que nous observons également, des panneaux d'arrêts toutes directions seront demandés à l'intersection de l'avenue Roland-Beaudin et de l'accès nord du marché public. »*

7. Sujets d'intérêts et affaires nouvelles

- Réflexion pour élaboration d'un plan d'action

Aucune demande de subvention ne peut être faite sans avoir d'abord produit un plan d'action. Éloïse Gaudreau rappelle qu'il doit y avoir un processus de consultation auprès des citoyens afin qu'ils puissent s'exprimer sur les besoins prioritaires avant de faire un plan d'action. Louis Alexandre mentionne qu'un plan d'action a déjà été établi en 2011 et avait pris forme à partir d'ateliers. Il est proposé de faire la consultation auprès des citoyens à l'occasion de l'AGA en avril 2025. Par la suite, les membres du conseil de quartier détermineront la nécessité ou non de produire un plan d'action, en fonction des intérêts et du temps disponible de chacun des membres du conseil de quartier.

- Appel de projets : Programme de soutien à la mobilisation SSR 2020-2024

Arnaud Desbiens est d'avis qu'il faudrait d'abord dépenser l'argent en banque provenant des subventions précédentes.

Dans la reddition de compte qui doit être produite avant le 30 novembre prochain, Arnaud Desbiens s'assurera de présenter les objectifs pour dépenser le reste des

fonds de la subvention de sécurité routière. Les membres du conseil qui souhaitent faire des suggestions pour dépenser le budget excédentaire peuvent les envoyer à Arnaud Desbiens.

- Consultation des conseils de quartier - sécurité routière

RÉSOLUTION 24-10-02

SUR UNE PROPOSITION DE Louis Alexandre, DUMENT APPUYÉE PAR Bernard Drouin IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le mémoire concernant les enjeux de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029.

Éloïse Gaudreau ajoutera un lien pour accéder au mémoire sur le site de la ville,

- Amélioration du passage piéton au croisement chemin Saint-Louis et rue Rouville

L'hiver étant à nos portes et la question du brigadier étant réglée, il est décidé qu'il n'est pas approprié de proposer de nouvelles actions

- Travaux pour le tramway : demande de mise à jour

CDPQ Infra sera responsable du projet. L'entente-projet finale, qui contiendra plus de détails et de précisions sur les rôles des différents acteurs impliqués et sur le montage financier, doit être déposée au plus tard le 15 décembre 2024. Il manque de l'information à l'heure actuelle. Les travaux sont autorisés par des sommaires décisionnels (travaux préparatoires au tramway). Les travaux ne sont pas divulgués d'avance.

- Aménagement du Parc-Roland Beaudin (suivis)

Il y aura un atelier de consultation pour une amélioration des aménagements, mais la date n'est pas connue.

- Retour sur les aménagements piétons devant l'école Ste-Foy Elementary et devant l'école St-Yves.

Maude Mercier-Larouche a répondu à ce point pendant la période des élus.

- Résolution pour améliorer la sécurité piétonne sur la rue du Sieur-d'Argenteuil.

RÉSOLUTION 24-10-03

Considérant que la rue du Sieur-d'Argenteuil encadre la cour de l'école Saint-Louis-de-France ;

Considérant les travaux d'agrandissement à l'école et les entraves nombreuses à la circulation depuis un an sur la route de l'Église ;

Considérant le rajeunissement de la clientèle piétonne avec les maternelles 4 ans

Considérant les travaux d'aménagement à venir sur la route de l'Église ;

Considérant les travaux à venir pour l'édifice au coin de l'Église et le chemin Saint-Louis ;

Considérant l'augmentation de la fréquentation du nombre d'élèves à l'école chaque année ;

Considérant le détournement du trafic déjà présent sur la rue du Sieur-d'Argenteuil pour déposer les enfants à l'école ;

Considérant le nombre croissant de personnes qui traversent la rue du Sieur-d'Argenteuil à l'intersection du chemin Saint-Louis pour venir porter leur enfant à l'école via les entrées situées sur la rue d'Argenteuil.

SUR UNE PROPOSITION DE Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de :

- Demander à la ville de porter une attention aux aménagements piétons et cyclistes sur la rue du Sieur-d'Argenteuil entre autres en prenant des mesures pour faire respecter l'interdiction de stationner sur 5 m devant l'entrée piétonne vis-à-vis la traverse ;
- Demander à la Ville de Québec d'abaisser le trottoir vis-à-vis la traverse piétonne afin de permettre d'embarquer sur le trottoir pour les fauteuils roulants, poussette et autres usagés ;
- De considérer l'ajout d'une traverse piétonne sur du Sieur-d'Argenteuil à l'intersection avec le chemin Saint-Louis.

8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Citoyen 1 : Un citoyen précise que le bruit de l'autoroute Duplessis n'est pas une nuisance, mais bien un problème de santé publique. D'ailleurs, le citoyen mentionne que l'OMS a abaissé le seuil de nuisance par le bruit à 53 db. Le citoyen mentionne aussi que la baisse de vitesse n'a pas d'impact réel sur la fluidité de la circulation. Il rappelle que la [Communauté métropolitaine de Québec](#) (CMQ) est responsable du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et s'étend de la Côte-de-Beaupré à Saint-Augustin-de-Desmaures et de Stoneham-et-Tewkesbury à Lévis. Le [conseil d'agglomération](#) est composé des villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'Ancienne-Lorette. Finalement, le citoyen demande au conseil de quartier de ne pas abandonner le projet de faire diminuer le bruit provenant de l'autoroute Duplessis et demande aux élus de se préoccuper des citoyens qu'ils représentent.

9. Affaires internes :

- Correspondance et secrétariat

Desjardins a convié les membres du conseil de quartier au dîner de la Coopération.
Amélie Laliberté sera présente.

- Trésorerie

Arnaud mentionne que le conseil de quartier a un excédent d'environ 750 \$ au 31 décembre 2024. Il souhaite faire des soumissions pour une affiche et/ou une nappe. Amélie Laliberté mentionne une autre option de tréteau (pancarte de trottoir) et va vérifier le prix. Pour la nappe, il est décidé que ce sera seulement du lettrage parce que le logo des conseils de quartier va changer (nappe bleue, écriture blanche).

Échéancier pour le nouveau logo : février 2025

Les membres qui vont demander des soumissions vont faire appuyer les dépenses au prochain conseil de quartier.

RÉSOLUTION 24-10-04

SUR UNE PROPOSITION DE Arnaud Desbiens, **DUMENT APPUYÉE PAR** Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de verser la somme de 125 \$ à Mme Martine Gagnon pour la rédaction du procès-verbal du 9 octobre 2024.

Solde au 31 août : 5827,18 \$ (avec le résiduel des projets de sécurité routière)

M. Arnaud Desbiens fera une reddition de compte pour la sécurité routière (date limite le 30 novembre). À ajouter au prochain conseil de quartier.

10. Divers

Suite à la lettre envoyée à l'école et au conseil d'établissement pour que les enfants soient pris en charge près du trottoir et que les parents n'aient plus à débarquer et à traverser la rue?

Nous avons juste reçu un accusé de réception de Mme Maxime Bernier.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 45.

Rédigé par Martine Gagnon, secrétaire de soutien

Annexe 1

QUESTION :

Route de l'Église/av. des Hôtels/trafic de transit entre Laurier et Valmont =

En regard des travaux à la tête des ponts, il y a une problématique importante de trafic de transit dans le secteur route de l'église/avenue des hôtels entre Laurier et de Valmont : est-il envisagé de mettre en place des mesures d'atténuation pour sécuriser les rues résidentielles ? en 2023 un « plan de mobilité local » pour la sécurisation du secteur en lien avec les travaux de la tête des ponts avait été annoncé aux citoyens par Marc Des Rivières au CQ : est-ce possible de recevoir un suivi à cet égard car les travaux sont débutés depuis déjà un petit bout.

RÉPONSE :

Les travaux d'interconnexion à tête des ponts, entamés en 2023, ont donné lieu à la mise en œuvre de nombreuses mesures rigoureusement planifiées, destinées à préserver et améliorer la mobilité ainsi que l'accessibilité des résidents. Ces actions, toujours en cours d'application, se concentrent sur plusieurs aspects essentiels :

- Coordination étroite avec les projets avoisinants : Une planification minutieuse permet de synchroniser les travaux pour limiter les perturbations et optimiser la gestion des zones de chantier ;
- Maintien des accès aux résidences et aux commerces : Des détours intelligemment conçus et des accès temporaires sont mis en place, garantissant une continuité d'accès malgré les contraintes des travaux ;
- Signalisation améliorée pour orienter la clientèle vers les hôtels : Un balisage clair et efficace a été déployé afin d'assurer une circulation fluide des visiteurs et de maintenir l'attractivité des établissements hôteliers ;
- Itinéraires alternatifs proposés via les réseaux municipaux et autoroutiers : Des voies de contournement optimisées sont suggérées aux usagers pour fluidifier la circulation, minimiser les congestions et réduire les délais ;
- Surveillance active des nuisances sonores : Un suivi continu est assuré pour veiller au respect des normes acoustiques en vigueur, protégeant ainsi la qualité de vie des riverains ;
- Limitation des travaux bruyants aux plages horaires permises : Les activités générant du bruit sont restreintes entre 7 h et 21 h du lundi au vendredi, notamment dans les zones résidentielles et hôtelières, afin de minimiser les désagréments ;
- Obligation d'une autorisation spéciale pour les travaux en dehors des heures permises : Toute intervention en dehors des horaires habituels nécessite une approbation expresse de la Ville de Québec, garantissant ainsi une gestion stricte des exceptions ;
- Maintien continu des corridors piétonniers et cyclables : Des aménagements sont prévus pour que les piétons et cyclistes puissent circuler en toute sécurité et sans interruption, soutenant la mobilité active ;
- Maintien des services d'autobus du RTC et de la STLévis : Les parcours sont préservés grâce à des détours planifiés, assurant la continuité des services de transport en commun malgré les travaux.

Des efforts soutenus sont également mis en œuvre pour coordonner les interventions avec les chantiers voisins, et pour tenir les citoyens informés en temps réel des perturbations. Cette communication proactive, assurée par une collaboration efficace entre le STMI et Interaction Citoyenne de la Ville de Québec, vise à minimiser les impacts des travaux et à garantir une gestion transparente et réactive des enjeux de mobilité.